



# Contribution du Groupe de Travail *Pacte Lorraine* au bilan fin 2015

*Plénière du  
27 novembre 2015*

Dans le contexte de mutations économiques auquel la Lorraine fait face, la recombinaison de son tissu productif passe prioritairement par deux défis complémentaires de compétitivité et d'innovation :

- la recherche de nouvelles gammes de produits différenciants ;
- le développement de nouveaux marchés, dont à l'international.

Pour y parvenir, il convient de mobiliser tout le potentiel industriel, technologique et scientifique autour d'une stratégie de spécialisation intelligente. Le Pacte Lorraine 2014-2016 s'inscrit dans cette logique.

Le 5 avril 2013, le Président du Conseil Régional de Lorraine et le Président du CESEL ont rappelé conjointement au Premier Ministre leur détermination à soutenir et à renforcer le développement industriel de la Lorraine. C'est dans ce cadre que la signature du Pacte Lorraine a eu lieu le 17 septembre 2013.

Le Pacte Lorraine prévoit des aides à l'investissement de 300 millions d'euros sur 3 ans à part égale entre l'Etat et la Région Lorraine.

C'est un élément important de la politique de développement de la Lorraine pour plusieurs raisons. Il met en lumière les grands choix de spécialisation économique qui ont été faits. Sa mise en œuvre repose sur un travail partenarial autour de l'Etat et de la Région. Enfin, il doit créer une mobilisation des entreprises dans leurs projets de développement, mais aussi plus largement des acteurs économiques et sociaux.

Le CESEL s'est engagé dans la démarche du Pacte Lorraine à plusieurs titres. Il fait partie du **Secrétariat Permanent** dont le rôle est de sélectionner les dossiers à instruire. Il a pris part à un **groupe de travail mixte** avec le Conseil Régional suite à la proposition du Président de Région pour faire le point tous les mois sur les avancées du Pacte Lorraine. Il a demandé la mise en place du **Comité Lorrain Tripartite** visant à prendre en compte les aspects sociaux des projets et les partager avec les partenaires



## 2. 2015 une année d'essoufflement

2015 se devait d'être une année de consolidation de la lancée du Pacte Lorraine, afin d'amplifier le mouvement généré en 2014.

Les outils de suivi se sont grandement améliorés. Ils permettent dorénavant de suivre :

- Le montant total des projets et des effets de leviers (le montant total de l'effet de levier annoncé dans le pacte étant de 1,3 milliard d'euros) ;
- La répartition des projets dans chacune des actions des différents objectifs et la ventilation géographique de ces investissements ;
- L'impact en termes d'emplois du Pacte Lorraine. 2 136 emplois annoncés pour l'année 2014 et 961 créations d'emploi et 1519 maintiens emplois pour 2015. Pour mémoire, l'ambition affichée par l'Etat est la création de 16 000 emplois ;
- Les aspects sociaux des projets (type de contrats, niveaux de formation, besoins en compétence, évolution du travail, conditions de travail ...), par le Comité Lorrain Tripartite.

Le CESEL a constaté en cours d'année que le rythme d'exécution s'est fortement ralenti, compte tenu des objectifs affichés de 300 M€ sur 3 ans.

Aussi, des actions sont-elles entreprises pour relancer la mobilisation des entreprises :

- Cibler la communication au plus près les décideurs économiques et industriels (notamment par des réunions de sensibilisations vers les représentants des filières et des réseaux économiques) ;
- Faire bénéficier les entreprises et notamment les PME/PMI des nouveaux équipements structurants (CEA Tech, IRT, Institut Lafayette...);
- Relancer les demandes de dossier sans suite déposés au Pacte.
- La communication sur le « mois du Pacte Lorraine » en mai, avec des visites d'entreprises et équipements s'inscrivant dans la stratégie du Pacte.

Néanmoins force est de constater que l'instance d'échange CESEL- Conseil Régional créé à l'initiative du CRL ne s'est plus réuni depuis début juin 2015. Ceci illustrant une mobilisation moindre du Conseil Régional dans sa volonté de poursuivre l'effort et la régularité du suivi du Pacte Lorraine.

**Bilan 2014 / 2015 du Pacte Lorrain**

	Nbre de projets Enregistrés au Secrétariat Permanent	Nbre de dossiers votés par le CRL	Nbre de dossiers engagés par l'Etat	Montants engagés CRL	Montants engagés Etat	Nbre de dossiers en cours d'instruction
2014	266	167	45	49.7M€	43.3M€	52
2015	97	186	57	31.3M€	21.4M€*	47
<b>Total</b>	<b>363</b>	<b>353</b>	<b>102</b>	<b>81M€</b>	<b>64,7M€</b>	
<i>Dossiers spécifiques</i>					<i>36M€ metafensh et LIS</i>	

(\*) L'Etat souhaite flécher des dossiers financés par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (Ademe) et du Programme d'Investissement d'Avenir pour 14,6 M€ en 2015. Cela porterait le montant total engagé par l'Etat à 36 M€, soit une hausse de 68%, ce qui interroge le CESER sur le périmètre des crédits d'Etat, sachant qu'ils relèvent de logiques de financement hors Pacte.

Les chiffres font apparaitre une discordance entre les projets enregistrés au Secrétariat Permanent et le nombre d'aides votées par le Conseil Régional. **Il est impératif que tous les dossiers soient présentés en secrétariat permanent**, alors que les chiffres laissent supposer qu'un certain nombre de projets ont été labellisés Pacte en dehors du circuit d'instruction. (cf schéma de suivi proposé par le CESEL en 2014 en annexe)

Un tiers des montants engagés en 2014 l'a été pour le CEA Tech (30 M€) à parité Etat – Région. En 2014, 9,8 M€ ont été réellement engagés pour le CEA Tech dont 18% destinés aux 4 projets d'entreprises, soit 1,7M€. En 2015, 5,1M€ ont été engagés, dont 91 % pour 6 projets d'entreprises. En 2016, le CEA Tech devrait engager 15 M€ pour atteindre les 30 M€ d'enveloppe qui lui est accordée.

Globalement, le Pacte Lorraine représente 145,7M€ d'aides pour soutenir 353 projets qui représentent 385,7 M€ de coût direct. L'effet de levier du Pacte Lorraine est donc de 1 pour 2,6. Ce taux reste faible, en raison notamment de nombreux dossiers qui relèvent de plans d'actions et non d'investissements. En effet, sur les 353 dossiers financés au titre du Pacte Lorraine, seuls 78 concernent des investissements industriels.

### 3. 2016 Etre vigilant pour la poursuite du Pacte

Au regard des constats faits sur 2014 et 2015 et du risque de dispersion que peut représenter le nouveau périmètre géographique du Conseil Régional, le CESER de Lorraine tient à souligner le besoin de vigilance quant à la poursuite du Pacte Lorraine.

**Réassurer la gouvernance**, afin que dès janvier 2016 les dossiers instruits au titre du Pacte Lorraine puissent être poursuivis. Cela nécessite un engagement de l'Etat et du Conseil Régional à poursuivre la gouvernance du Pacte Lorraine.

**Un Bilan qualitatif et quantitatif approfondi** devra être mené pour assurer le suivi sur l'année 2016, notamment sur les montants réellement engagés puis mandatés et **préparer la prolongation des effets du Pacte Lorraine** au-delà de 2016, notamment en cas de non engagement de la totalité des 300 millions d'euros en fin d'année.

**Maintenir les comités de suivi actuels**, Comité Lorrain Tripartite pour le suivi des accompagnements sociaux des projets, le Groupe de Travail Pacte du CESER et le Groupe de Travail Mixte Région/CESER pour le suivi, le Comité d'Engagement qui acte des projets labellisés, et la Conférence régionale de mobilisation économique et de promotion de l'innovation.

**Le CESER de Lorraine souligne la nécessité de mobiliser plus amplement les entreprises**, afin de continuer à faire la promotion du Pacte Lorraine.

A cet effet :

**Les équipements structurants** (CEATech, DAVM, IRT,...) du transfert de technologie, financé via le Pacte Lorraine, doivent maintenant entrer dans une phase opérationnelle et être mis en liens avec les porteurs de projet détectés dans le cadre du Pacte.

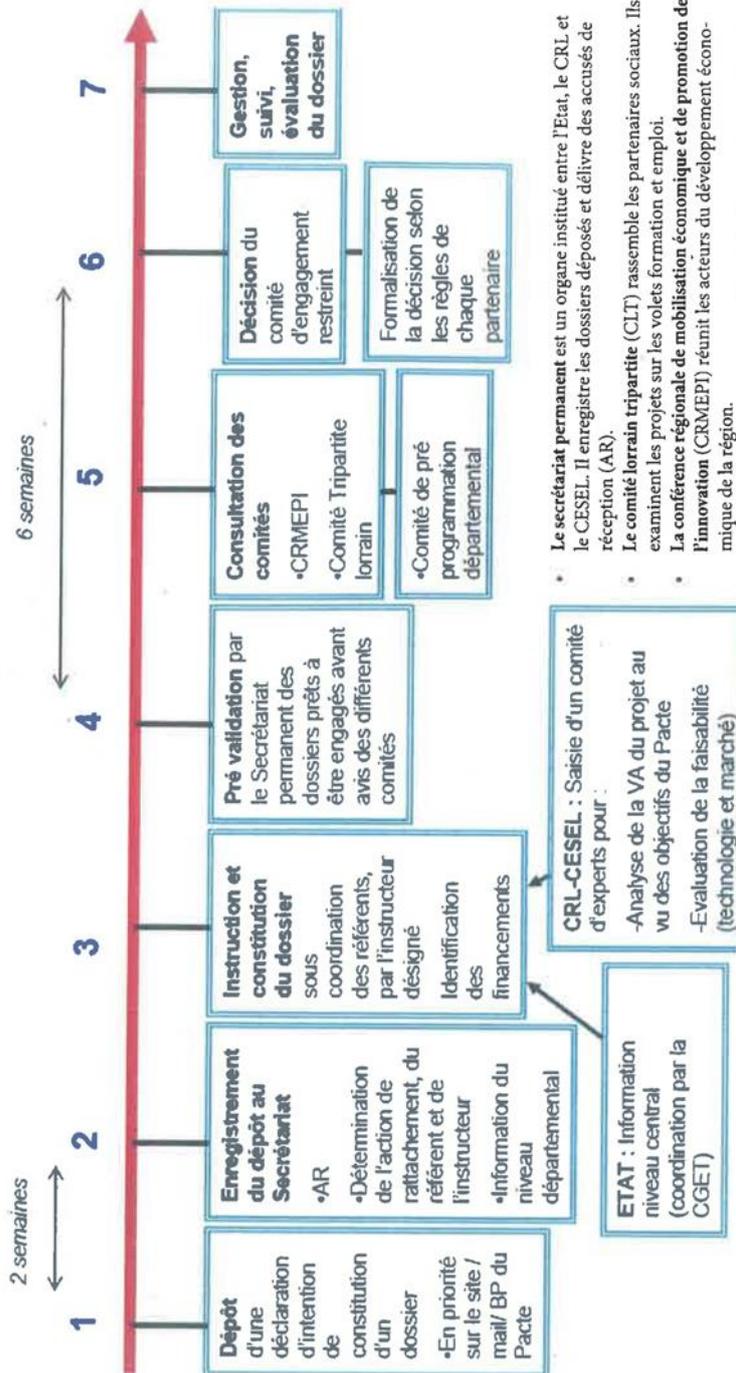
La **Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie** doit être mieux valorisée. L'Atlas de la Vallée devra être porté par les acteurs du développement économique et élargi aux partenaires transfrontaliers intéressés. Le C2IME (Commissariat d'investissement à l'Innovation et à la Mobilisation économique) pourra utilement jouer un rôle dans sa valorisation, dans la continuité de la convention signée entre Materialia, l'IRT, Metafensh et C2ime pour développer la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie.

Le travail de **consolidation des filières prioritaires** doit se poursuivre. A ce titre, la création de comités stratégiques de filières régionaux est souhaitable. Ils pourront permettre une mobilisation de l'Etat, de la Région, des acteurs économiques et des partenaires sociaux, mais aussi donner de la visibilité sur leurs priorités et leurs plans d'actions.

**La sélection des dossiers** doit s'appuyer sur une expertise indépendante selon une grille d'évaluation prédéterminée (caractère innovant du projet, aspects financiers, aspects marché, ...). Un suivi à tout moment de l'état d'avancement dans le processus de sélection des dossiers doit être rendu possible par un tableau de bord mis à jour en temps réel.



## ÉTAPES DE LA LABELLISATION D'UN DOSSIER



- Le secrétariat permanent est un organe institué entre l'Etat, le CRL et le CESEL. Il enregistre les dossiers déposés et délivre des accusés de réception (AR).
- Le comité lorrain tripartite (CLT) rassemble les partenaires sociaux. Ils examinent les projets sur les volets formation et emploi.
- La conférence régionale de mobilisation économique et de promotion de l'innovation (CRM/EPI) réunit les acteurs du développement économique de la région.
- Le comité d'engagement, composé à parité Etat-région et co-présidé par le préfet de région et le président du Conseil régional, engage les crédits et examine l'avancement des projets. La règle qui prévaut en son sein est celle du consensus.